

L'e-facture de PostFinance devient compatible avec le QR-IBAN

A partir de mi-juillet 2020, les e-factures aux formats yellowbill Invoice 1.2 et 2.0 pourront également être livrées avec un QR-IBAN. Découvrez ici ce que cela implique pour les éléments XML concernés.

Illustration au format yellowbill Invoice 2.0

Les éléments XML pertinents pour le QR-IBAN doivent être complétés comme suit:

PaymentInformation/PaymentType: IBAN
PaymentInformation/IBAN: QR-IBAN
PaymentInformation/IBAN/CreditorReference: référence QR, obligatoire (27 caractères)

Remarque: les mêmes éléments, avec la Creditor Reference ISO et/ou la référence non structurée (voir exemple dans le tableau), peuvent aussi être utilisés pour l'IBAN.

Comparaison des éléments XML concernés au format yellowbill Invoice 2.0 pour les méthodes de paiement BVR, IBAN et QR-IBAN:

Structure/référence/ Nom du champ	Description	Contenu pour le BVR	Contenu pour l'IBAN	Contenu pour le QR-IBAN
Bill/Header/ PaymentInformation/ PaymentType	Méthode de paiement souhaitée par l'émetteur de la facture. BVR: paiement au moyen d'un BVR ou d'un BVBR (bulletin de versement orange) IBAN: paiement sur un compte postal ou bancaire (bulletin de versement rouge ou facture QR) DD: paiement débité via un ordre Debit Direct ou LSV distinct CREDIT: crédit (pas de paiement nécessaire) OTHER: autre méthode de paiement (p. ex. paiement comptant)	BVR	IBAN	IBAN
Bill/Header/ PaymentInformation/ IBAN/IBAN	Informations détaillées sur le mode de paiement IBAN: L'IBAN est obligatoire si PaymentType = IBAN		CH03 09000 000250090342	CH51 30000 001250090342
Bill/Header/ PaymentInformation/ IBAN/CreditorReference	Référence du crédit: Si IBAN = QR-IBAN , la référence QR est obligatoire (27 caractères) Si IBAN = IBAN , on peut saisir une référence SCOR, une référence non structurée, ou laisser le champ vide		Champ vide ou référence SCOR (25 caractères) (p. ex.): RF20200226000AL- PHA1234567 ou référence non structurée (p. ex.): Fact. n° 527	Référence QR (27 caractères)
Bill/Header/ PaymentInformation/ ESR/ESRCustomerNumber	Informations détaillées sur le mode de paiement BVR: Le numéro d'adhérent BVR est obligatoire si PaymentType = BVR	01-1234-5		
Bill/Header/ PaymentInformation/ ESR/ESRReferenceNumber	Numéro de référence du bulletin de versement orange	Référence BVR (27 caractères)		

■ IBAN (y compris QR-IBAN) ■ BVR (réel)

Illustration au format yellowbill Invoice 1.2

Le schéma XSD de la version 1.2.6 sera complété par une rubrique «IBAN» dans le domaine «PaymentData» et se transformera ainsi en version 1.2.7.

Cette rubrique contiendra des informations relatives au QR-IBAN:

PaymentData/PaymentType:	IBAN
PaymentData/IBAN/IBAN:	QR-IBAN
PaymentData/IBAN/CreditorReference:	référence QR, obligatoire (27 caractères)

Dans le format yellowbill Invoice 1.2.7, les informations relatives au QR-IBAN pourront également être indiquées dans la rubrique «Bill»:

Header/PaymentInformation/IPI/IBAN:	QR-IBAN
Header/PaymentInformation/IPI/Purpose:	référence QR, obligatoire (27 caractères)

Remarque importante pour les émetteurs de factures

Avant d'utiliser le QR-IBAN dans vos e-factures, il faut vous assurer que celui-ci soit enregistré en tant que compte de crédit chez PostFinance. Pour des raisons de sécurité, lors de la livraison de la facture XML, nous vérifions toujours que le compte de crédit indiqué (PaymentData/IBAN/IBAN:...) figure bien dans les données de base de la plateforme d'e-factures.

Le format yellowbill Invoice 1.2.6 pour les destinataires de factures B2B sera désormais livré dans la version 1.2.7

À compter de mi-juillet 2020, les destinataires de factures qui recevaient le format 1.2.6 se verront livrer le nouveau format yellowbill Invoice 1.2.7. Si le schéma n'est pas vérifié au moment du traitement (réception), aucune modification n'est nécessaire. Si toutefois le schéma fait l'objet d'une vérification, il convient de respecter le schéma 1.2.7 dès la date de référence. Important: dans la version 1.2.7, il est également possible que le format réservé aux destinataires contienne des informations sur le QR-IBAN devant être reprises dans le logiciel de paiement.

Nos documents et manuels disponibles
à l'adresse postfinance.ch/e-facture
seront mis à jour d'ici-là.